



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

développement

Question écrite n° 87309

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la question de la diffusion de l'excellence data et numérique au sein du tissu économique français. L'Institut Montaigne propose, dans un rapport d'avril 2015, « d'inciter les entreprises à accélérer leur transformation numérique et à renforcer leur culture de la donnée ». Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement concernant cette proposition.

Texte de la réponse

Le ministère de l'économie et des finances s'implique massivement sur les sujets de numérisation des entreprises et de développement des usages. Il pilote ou contribue d'ores et déjà à plusieurs actions transverses destinées à faciliter la transformation numérique de l'industrie française. Pour n'en citer que quelques unes : - le programme Transition numérique ; qui s'appuie sur un réseau en constitution (début 2015, celui-ci fédère environ 800 conseillers eux-mêmes issus de différents réseaux : chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et de l'artisanat, offices de tourisme, etc.) pour accompagner les très petites entreprises et PME dans l'appropriation des nouveaux outils numériques ; - le programme CAPTRONIC, mis en œuvre par Jessica France et dont l'objectif est de faciliter l'accès des PME aux technologies (électronique et logiciel embarqué) pour faire monter en gamme un produit non numérique, en s'appuyant sur un réseau d'ingénieurs (3 000 PME accompagnées chaque année dont 300 bénéficiant d'un conseil en innovation permettant d'orienter les entreprises dans leurs choix technologiques en amont de la démarche d'intégration proprement dite) ; - les prêts numériques, proposés en 2014 par Bpifrance dans le cadre du programme des investissements d'avenir qui ont rencontré un fort succès. 300 M€ de prêts ont ainsi été proposés pour soutenir les PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI) engagées dans un projet d'intégration de nouveaux outils numériques dans leur fonctionnement ou de fonctionnalités numériques dans leurs produits. Début 2015, les prêts robotiques (destinés à financer l'investissement des entreprises engagées dans des projets structurants d'intégration d'équipements de production automatisés comme les robots) ont pris le relais ; - le programme TIC&PME qui vise à mettre en place des systèmes d'échanges de données entre entreprises au sein d'une filière industrielle ou de services. Des projets ont été, et sont encore, soutenus dans diverses filières : l'aéronautique, le bâtiment, le bois, la chaussure, l'horlogerie, le jouet, le textile, etc. La première version du programme (TIC et PME 2010) a permis à 20 filières industrielles ou de services de développer de nouveaux outils dans des domaines tels que la gestion de la chaîne logistique, la dématérialisation ou la traçabilité. Le programme a ensuite été relancé ; il se nomme aujourd'hui TIC&PME 2015 et a permis d'intégrer 21 nouvelles filières industrielles (nautisme, bâtiment, textile, cuir etc.) ; - le programme phare Industrie du futur vise à moderniser l'outil productif industriel et à développer les processus de production de demain. Assurément, les outils numériques seront au cœur de ces deux défis. De nombreuses actions menées dans le cadre des solutions industrielles de la nouvelle France industrielle concourent par ailleurs directement à cet objectif ; - plusieurs appels à projet ou appels à manifestation d'intérêt lancés dans le cadre du programme des investissements d'avenir ces dernières années visent très directement à accélérer la numérisation des entreprises. Conscient de la vitesse d'évolution des technologies, des usages et

des besoins des entreprises, le gouvernement a confié au conseil national du numérique (CNNum) une mission dont les résultats seront rendus disponibles à l'automne 2016 et qui permettra de faire émerger de nouvelles pistes en matière de soutien à la transformation numérique des entreprises. S'agissant du développement de la culture de la donnée dans les entreprises, la loi pour une République numérique installe un cadre pour la circulation des données, visant à développer cette culture dans les administrations et les entreprises. Par ailleurs, le Programme d'Investissements d'Avenir soutient des "challenges big data" pour développer les collaborations entre grands groupes et start-ups autour des données.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87309

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Numérique et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6272

Réponse publiée au JO le : [25 octobre 2016](#), page 8921